

Commune de : ROMANECHE-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **18 novembre 2021** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Gérard LORON, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Messieurs Joël BROUTIN, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON.

Excusés : Madame Patricia FLAMY
Monsieur Charles AHIAFOKPO représenté par Madame Josette GOMBERT
Madame Sandrine TITOLO

Absents : Monsieur Frédéric MEUNIER
Monsieur Thomas PATENÔTRE
Madame Marie-France MONNET quitte la séance à 20h35

Monsieur Gérard LORON a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 13 voix pour, deux voix contre.

Mesdames Maschinot et Buffa soulèvent leur désaccord sur le fait que les décisions prises dans le cadre des délégations du maire en matière de marchés publics apparaissent dorénavant au compte rendu suite à une demande formulée par Mme Monnet alors que cela n'était pas le cas auparavant. Il est rappelé que le compte rendu relève de la compétence du Maire.

Monsieur Vacher souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la présence ou non du détail des décisions prises dans le cadre des délégations au compte-rendu.

Suite à cette décision, Madame Monnet quitte la séance.

Ce comportement en dit long sur la capacité de Madame Monnet à accepter la démocratie.

Le Conseil Municipal se prononce à : 8 voix contre la consignation du détail des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations dans le compte-rendu, 2 abstentions et 4 voix pour.

Le détail de ces décisions n'apparaîtra dorénavant plus dans les comptes rendus.

Acquisition parcelles cadastrée C602-605-607-609-610-613-614-846, C604 et C603 en partie Place Benoit Raclet

Vu, l'intérêt pour la commune à agir pour le maintien des commerces et de l'activité sur le centre du village,

Vu, le projet porté par l'équipe municipale pour réhabiliter le centre Bourg et améliorer notamment le cadre de vie sur ce secteur tout en favorisant l'activité,

Vu, l'intérêt à entreprendre des travaux de réfection des espaces publics et d'aménagement d'espaces verts sur ce secteur,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra notamment un aménagement d'ensemble de la zone, tant au titre des activités que des cheminements à définir,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient le projet d'acquisition des différentes parcelles situées sur le Bourg cadastrées C602, 605,607,609, 610,613,614,846 en partie C604 et C603 en partie.

VENTE PARCELLE D518 en partie (environ 63 m²) Route Nationale

Retient la vente de la parcelle cadastrée D518 en partie pour une contenance d'environ 63 Centiares au prix fixé au m² par les services du domaine soit 90 euros le m².

Projet de végétalisation de la cour de l'école primaire

Le conseil municipal retient à 11 voix pour 2 voix contre, la proposition de la SARL RATIGNIER ENTRETIEN pour le projet de végétalisation de la cour de l'école primaire pour un montant de 10 353.87 euros TTC.

MAIRIE : acquisition abribus

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient la proposition de la Société SEMIO pour l'acquisition de 3 abribus pour un montant de 16 071.98 € TTC.

Demande de subvention Comité des Anciens

Vu la demande formulée par le comité des Anciens concernant le besoin de financement de l'opération « repas de fin d'année à destination des aînés » Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient l'attribution d'une subvention supplémentaire au comité des anciens à hauteur de 3 000 euros.

Beaujolais nouvelle génération : participation forfaitaire signalétique

Vu la demande formulée par l'ODG pour une participation forfaitaire des communes à hauteur de 100 euros pour la réalisation des panneaux d'appellation et considérant l'intérêt d'harmoniser la visibilité sur l'ensemble du territoire de la signalétique relative aux ères de répartition des appellations viticoles, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient la participation financière de la commune à la réalisation des panneaux d'appellation à hauteur de 100 euros.

Admission en non-valeur de titres de recettes années 2019 et 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'unanimité des membres présents et représentés, le montant total des titres de recettes et mandat annulatif qui s'élève à 117.09 euros.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative numéro 2 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 118, 00€	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 118, 00€	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		118, 00€
D 6574 : Subv. Fonct. Pers. Droit privé		3 000€
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3 118, 00€

DROIT DE PLACE FÊTE RACLET 2022 :

Après étude du dossier, le Conseil municipal à 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, retient la tarification suivante à titre dérogatoire pour l'année 2022 :

Emplacement seul avec gardiennage Agricole et terroir	Emplacement sans gardiennage avec stationnement de caravane (fête foraine)	
1€ le m ² + 26 € forfait	2€ le m ² + 11€ forfait	Reduction de 50% pour les forains présents en 2021 à titre dérogatoire

Orange : Bail d'occupation implantation station relai

Vu la demande formulée par Orange concernant l'implantation d'une station relai sur la parcelle cadastrée G702 appartenant à la commune de Romanèche-Thorins à proximité de la déchetterie, le Conseil Municipal après étude du dossier, à 13 voix pour et une voix contre, retient le projet de convention avec la société orange et autorise le Maire à sa signature.

MBA : approbation du rapport d'activité 2020 :

Le Conseil Municipal se prononce comme suit sur la présentation du rapport d'activité 2020 de Mâconnais Beaujolais Agglomération : 8 abstentions, 6 votes approuvant le rapport d'activité tel que présenté.

MBA : dématérialisation du service ADS :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés retient l'adhésion de la commune à l'appel à projet formulé par Mâconnais Beaujolais Agglomération concernant la dématérialisation de l'instruction du service ADS.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT : Cité de l'entreprise

Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour et 5 abstentions, le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la Cité de l'entreprise située à Mâcon, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Finances : Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » pour la commune de Romanèche-Thorins.

L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 3 voix contre, accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés et autorise l'adhésion de la commune de Romanèche-Thorins en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAÔNE ET LOIRE : Rapport 2019-2020

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, approuve à 12 voix pour et 2 abstentions le bilan d'activité du SYDESL relatif à l'exercice 2019-2020.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MACONNAIS-BEAUJOLAIS RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2020 établi par le Syndicat mixte des eaux du Mâconnais-Beaujolais.

QUESTIONS DIVERSES :

Chemins de Randonnées : Madame Lombard informe le Conseil Municipal du projet d'élaboration d'un plan de randonnées en collaboration avec Mâconnais Beaujolais Agglomération. Le projet consiste à la mise en place de points d'interconnexion entre les différents chemins de randonnées existants et vise à l'aboutissement d'une harmonisation des circuits. Une équipe de bénévoles a été associée à ce projet. Un inventaire des propriétaires des chemins empruntés par les itinéraires sera nécessaire. Trois passerelles seraient éventuellement à rénover suite aux premiers constats sur site.

Ecoles élémentaire et maternelle : Madame Buffa informe le conseil des différents points abordés au cours des derniers conseils d'école. Les bilans sur l'utilisation des subventions pour les activités réalisées au cours de l'année ont été communiqués : achat de livres à l'occasion des fêtes de Noël, spectacle pour la maternelle ; projet de séjour pour l'école élémentaire.

Atelier numérique : Madame Gombert informe l'assemblée de la satisfaction des participants sur le déroulement des ateliers numériques mis en place avec les services de la poste. L'achat d'une tablette à disposition dans les locaux de la bibliothèque sera à envisager afin de permettre le maintien de cette pratique.

Travaux de voirie : Monsieur Reynier informe le conseil de l'état d'avancement des travaux de voirie. La plateforme pour le stationnement au niveau de la rue de la Pierre sur l'arrière des écoles est en cours de réalisation.

Des tests sur site ont été réalisés avant la matérialisation du mini -giratoire sur la route du Bourg à hauteur de l'intersection avec la rue de la Sambinerie et la rue de la Pierre. Les travaux correspondants débiteront très prochainement.

Recherche de médecins : Monsieur Vacher informe le conseil des derniers échanges avec les médecins concernant les freins à leur installation sur la commune. Il en ressort que les locaux proposés ne répondent pas aux attentes du corps médical pour lequel une installation simultanée de trois médecins avec un secrétariat commun serait préférable.

Madame Maschinot soulève l'idée de la construction d'une nouvelle maison médicale répondant pleinement aux attentes des professionnels de santé concernés.

L'éventualité de proposer à la vente le terrain constructible à coté de la maison pluridisciplinaire est également soulevée. Une proposition de cession du terrain à des médecins intéressés par une construction peut être envisagée.

Vigneronne Sportive Romanècheoise : Monsieur Bergeron informe le conseil d'une demande formulée par la VSR concernant la mise à disposition de locaux avec une connexion internet permettant l'activité du bureau et la tenue des réunions.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une réponse a été apportée à la VSR concernant la mise à disposition aux associations de la salle du conseil pour leurs diverses réunions. La salle est dorénavant équipée d'un matériel de projection et d'une connexion WIFI répondant aux besoins éventuels des tenues de réunions. La solution est une solution d'attente dans la perspective des travaux d'aménagement des futurs locaux du club de foot.

Aire de covoiturage : Madame Pont questionne l'assemblée sur la destination des travaux de parking envisagés sur le site ou le bâtiment a été démoli sur la route Nationale. Un espace réservé au covoiturage pourrait éventuellement être installé sur ce site.

Bulletin municipal : Monsieur Bergeron demande à quel moment les articles concernant le droit de parole de l'opposition doivent parvenir pour le bulletin municipal. Madame Maschinot l'informe que la taille de l'espace réservé à cette expression ne pourra être défini qu'une fois l'ensemble des articles parvenu.

La séance est close à 23h05

Le Maire,

Yannick VACHER

Parole est donnée à la salle

